

Arrondissement d'Aix en Provence



REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Portant nomination du Directeur de la Régie de vente de
caveaux
Arrêté n°AD-2026-7

MAIRIE de SAINT-CANNAT

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat et Président de la Régie de vente de caveaux,

Vu l'article le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2221-1 et suivants, ainsi que leurs décrets d'applications,

Vu la délibération n°2005-046 en date du 13 juin 2005, créant une régie municipale de vente de vente de caveaux, ayant la seule autonomie financière,

Vu le règlement intérieur de la régie susnommée,

Considérant que Monsieur Christophe GENRE-JAZELET, Directeur Général des Services de la Commune de Saint-Cannat, a les compétences nécessaires pour assurer la direction de la régie,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Christophe GENRE-JAZELET, né le 16 juillet 1972 à Aix en Provence (13), est nommé Directeur de la régie municipale de vente de caveaux de la Commune de Saint Cannat, à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2 :

Le Directeur exerce les missions définies par le règlement intérieur de la régie. Il assure notamment la gestion administrative, financière et technique de la régie, dans le respect des règles applicables aux collectivités territoriales.

Article 3 :

Le Président de la Régie et le Directeur Général des Services de la Commune de Saint-Cannat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié sur le site Internet de la Commune de Saint-Cannat.

Fait à Saint-Cannat le **24 AVR. 2026**

Le Président de la Régie
Monsieur Joël LEVI-VALENSI

Signature de l'intéressé :

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture

Le : **27 AVR. 2026**

Notifié le :

Publié sur le site internet municipal le : **27 AVR. 2026**

